Les Amis des Chemins
de Saint Jacques
en Occitanie

*Association régie par la loi de 1901*
*Déclarée en préfecture*
*De la Haute Garonne N° W 8 1 1 0 0 1 8 5 6*
*N° SIRET : 838 268 191 00015*
*Siège social : 28 rue de l'Aude - 31 500 Toulouse*

## ADHÉSION année 2027 (1)

Je soussigné(e)/nous soussignés*, M. et/ou Mme……

……..

Adresse : ……

Code postal : …… Commune : ……

Date de naissance 1 : ……./……/……. Date de naissance 2 : ……./……/…….

Demande/demandons d'adhérer * aux Amis des chemins de Saint-Jacques en Occitanie.

Ci-joint un chèque de……. € tiré sur la banque : …… à l'ordre de l'association (ACSJOccitanie).

*Merci d'écrire **TRÈS lisiblement votre numéro de téléphone ……**……..*

Votre **adresse de messagerie** ……

Fait à …… Le ……

Signature(s) :

**Rayer les mentions inutiles et ajouter NOM(S), prénom(s).*

**Montant de la cotisation annuelle due par année civile :**
Individuel 25 € - couple : 35 € - moins de 26 ans sans emploi : 8 €.

*Merci d'envoyer votre courrier à l'adresse du président :*

**ACSJO - Marc FONQUERNIE**
**Bât C1**
**25, rue Bon Voisin**
**31400 TOULOUSE**

**Annotations :**

*Conformément à l'article 8 des statuts, votre demande peut être soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.*
*Les inscriptions pour l'année en cours sont closes au 1 septembre. Après cette date, la cotisation versée concerne également l'année suivante.*
*La réception de votre carte virtuelle d'adhérent confirmera votre adhésion pour l'année en cours.*
*Les photographies prises lors des sorties et diverses manifestations de l'association sont susceptibles d'être utilisées dans nos bulletins semestriels et sur notre site internet .*
*Sauf avis contraire de votre part, les données nominatives vous concernant sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la « Loi Informatique et Liberté » du 6/1/1978, article 27, vous pouvez vous opposer au traitement informatique de ces données et vous disposez d'un droit d'accès et de rectification desdites données*

**(1) Si vous avez adhéré à l'ACSJO après le 01 septembre 2026, votre adhésion pour l'année 2027 est déjà prise en compte comptablement. Vous n'avez donc pas à la régler de nouveau.**
**Vous pouvez, par contre, utiliser ce formulaire pour nous signaler tout changement intervenu depuis cette date (adresse, téléphone, courriel, etc.)**